

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **83 (1947)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: *Vaud: Assemblée des présidents de sections. — Fédération des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat. — Candidats au C. C. — Trop tard. — Directeurs de chorales. — Thé des institutrices. — Retraite. — Genève: U. I. G. - Dames: Assemblée générale du 12 novembre. — Association antialcoolique. — Neuchâtel: Communications du C. C. — Propagande. — L'idée du bulletinier. — Rappel. — Jura: Une question comme tant d'autres. — Un disparu: Fernand Jabas. — Communiqué: Du personnel enseignant pour l'étranger. — Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE: *Louis Meylan: Jeunesse à la dérive.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Pour la deuxième fois cette année, les présidents de sections ont été réunis à Lausanne, le samedi 8 novembre, afin de prendre contact avec le Comité central, et pour être renseignés sur les travaux en cours.

Après avoir entendu l'exposé de Marcel Badan sur le nouveau statut qui régira bientôt l'ensemble du personnel de l'Etat, les délégués ont voté par acclamations un ordre du jour de confiance à notre représentant à la Commission paritaire, ordre du jour qui semble bien exprimer la pensée du corps enseignant vaudois tout entier: « Après avoir pris connaissance des efforts entendus, persévérants et éclairés de notre collègue Badan, les présidents de Sections S.P.V., réunis en assemblée à Lausanne le 8 novembre 1947, le remercient pour le travail accompli et l'assurent de leur appui total dans l'œuvre qu'il poursuit au sein de la Commission paritaire spécialement, et pour l'amélioration des conditions matérielles du personnel enseignant en général. »

Ne croyez pas toutefois que les délégués en soient restés à acclamer notre ancien président! Ce serait faire injure à leur esprit critique: les questions, les demandes de précisions, les discussions furent si nombreuses que la séance ne put être levée qu'à 18 h. 15!

On se rend ainsi mieux compte de l'utilité de ces conférences, lien nécessaire entre le Comité central et les sections; ces réunions sont vraiment un moyen efficace de renforcer l'esprit de corps de notre société.

R. G.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES, EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE L'ÉTAT DE VAUD

Le 1er novembre s'est tenue en la Salle des Vignerons du Buffet de la Gare à Lausanne une assemblée extraordinaire des délégués de la Fédération.

Pour la dernière fois, la présidence était assumée par M. *Edm. Décorvet*. Ce fut l'occasion que saisirent les délégués et les membres du comité de lui témoigner leur reconnaissance par la remise d'un cadeau-souvenir accompagnant la gratification habituelle.

L'Union des retraités de l'Etat fut admise au sein de la Fédération, et son président, M. *Les Bressenel*, répondit aimablement aux paroles d'accueil de Décorvet.

Il fut question de l'activité considérable de la Commission paritaire instituée par le Statut cantonal, de la « reconnaissance » ou « non reconnaissance » de nos caisses de retraite par l'A.V.S. M. le pasteur *J.-J. Gailard* rapporta au nom de la délégation envoyée à Beauvais pour remettre à cette ville martyre un don consistant en matériel scolaire.

Pour remplacer M. Décorvet à la tête de la Fédération, les délégués firent appel à M. *C. Freymond*, de la Société des Magistrats et Fonctionnaires. Des vœux, auxquels nous joignons les nôtres, furent adressés au nouveau président qui répondit avec simplicité. Et pendant qu'elle en était aux nominations, l'assemblée acclama membres d'honneur plusieurs anciens présidents dont notre collègue lausannois *R. Fague*. Un joli diplôme — dû au crayon d'un membre de la Fédération — leur fut remis ainsi qu'aux anciens honoraires tels que notre *R. Baumgartner*, de Nyon.

Des remerciements mérités allèrent également à notre secrétaire Me *A. Margot*, avocat et député, et... membre d'honneur lui aussi, qui veut bien continuer à mettre son dévouement et ses talents au service de notre groupement.

A. Ch.

CANDIDATS AU COMITÉ CENTRAL

Deux candidatures sont parvenues au comité jusqu'à maintenant ; ce sont celles de :

MM. *James Mivelaz*, Echallens, et

Marcel Pache, Sottens (Section de Moudon).

Le Comité.

TROP TARD POUR LES RATTRAPER !

Dans le questionnaire envoyé aux membres de la S.P.V. par la commission de revision des statuts, il est resté quatre malheureuses fautes d'orthographe — celle qui ne pardonne pas dans le titre, naturellement — et une de ponctuation. — Inconcevable, dites-vous ? Peut-être...

Mais voilà, tout le monde était si pressé d'avoir le dit questionnaire entre les mains, que l'épreuve, faute de temps, n'a pu être relue ! Heureusement qu'il ne s'agissait pas d'un travail pour « les notes ».

R. G.

P.S. — Des collègues nous demandent de préciser le nom du 9e membre de cette commission : il s'agit de *David Aeschmann*, Bex.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHORALES

La réunion des directeurs de chorales prend chaque année plus d'ampleur.

Le 22 octobre dernier, dès le matin, l'Aula de l'Ecole normale, à Lausanne, s'emplissait d'un auditoire nombreux, formé essentiellement d'instituteurs-directeurs de chœurs.

La matinée fut tout entière consacrée à évoquer la fête de Nyon. Deux membres du jury, MM. *Mayor* et *Defrancesco*, expliquèrent avec

précision la manière et les difficultés de juger un chœur. Chacun put tirer profit des remarques judicieuses faites par les conférenciers, qui prouvèrent combien sont ardues les problèmes posés au jury.

Dans un bref exposé plein de vie, M. Sandoz, le baryton bien connu, assura aux auditeurs que chanter « naturellement » est le résultat de 10 à 12 ans de travail acharné ! Tout paraît si simple et si aisé quand M. Sandoz présente des exercices de respiration ! Et pourtant, essayez ! Deux magnifiques exécutions furent la meilleure preuve d'un métier parfait au service d'un grand artiste.

M. Ch. Faller, organiste de la cathédrale, termina la matinée par quelques réflexions sur la technique du chef de chœur. Des exemples suggestifs et des conseils pratiques intéressèrent les auditeurs.

Au début de l'après-midi, M. Ed. Herzog, critique musical, relève les beaux résultats musicaux de Nyon et leur portée sociale. Même si le choix est difficile, il y a encore des chœurs à éviter et M. Herzog l'exprime fort bien dans les réserves qu'il formule à l'égard de certain répertoire.

Enfin, selon la tradition, l'ensemble des directeurs laissant la baguette à l'un d'eux, Jean Rochat, exécuta sous les yeux du compositeur un chœur de M. Paul Miche. Avec émotion, l'auteur dit toute sa satisfaction d'avoir entendu, pour la première fois, une si belle exécution de son chœur : « Une ferme de chez nous ».

Ainsi se termina cette belle journée, où place avait été réservée pour une brève séance administrative, présidée par M. Robert Mermoud, un musicien actif et enthousiaste.

R.R.

THÉ DES INSTITUTRICES

C'est le 20 décembre que Mlle Magnenat, notre déléguée au C.C., nous consacrera un moment pour nous parler de son travail.

Chères collègues, venez lui témoigner votre intérêt et votre reconnaissance dès 15 h. 30, le 13 déc., à la Confiserie Grezet, Rasude. Et, si possible, annoncez-vous à R. Nicod, Pontaise 5. Tél. 3 54 21.

RETRAITE

Bofflens. Le 27 septembre, M. Charles Reymond faisant sa dernière classe à Bofflens et le 31 octobre, les autorités, municipalité et commission scolaire prenaient congé de celui qui avait été leur instituteur pendant vingt-six ans. Les dix premières années de carrière, Ch. Reymond les passa à Romanel s. Morges. Vingt-six ans dans une même localité, dans une classe à deux degrés, cela représente beaucoup de peine, beaucoup d'efforts, beaucoup de patience. Cela représente aussi la connaissance approfondie d'une bonne partie de la population d'un village, c'est toute une génération qui a été formée et éduquée par le même maître. Témoigner et exprimer toute la reconnaissance que suscite une telle carrière, voilà ce qu'ont essayé de faire Monsieur Isaac Charles, syndic, Monsieur Emile Cuénez, président de la commission scolaire et Monsieur

P. Coigny, pasteur. Un beau chauderon de cuivre avec dédicace a été offert au jubilaire de la part du village et un service à thé de la part des enfants. Chacun souhaite une longue et heureuse retraite à ce maître modeste et dévoué.

M. H.

U. I. G. - DAMES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 NOVEMBRE 1947 à la Brasserie Genevoise

A 17 h., la présidente ouvre la séance devant une nombreuse assistance. Elle souhaite tout d'abord la bienvenue à nos collègues de l'U.A.E.E., puis excuse l'absence de Mme Grangier et de Mlle Chappuis.

Communications du comité :

1. Milles Schwarber et Vachoux ont adhéré à l'Union. Elles sont les bienvenues.

2. Collecte pour le Don Suisse : de nombreux paquets ont été apportés. Les personnes qui préfèrent déposer une obole pourront le faire à la fin de la séance.

3. La séance d'Escalade a été fixée au 11 décembre. Elle aura lieu au local de l'Union chrétienne (rue Général-Dufour). Mlle Meyer y invite nos collègues de l'Amicale et annonce que le port de costumes genevois est recommandé. Mlle Aeschlimann qui a accepté d'organiser cette séance lance encore un appel à toutes celles qui pourraient l'aider à en assurer le succès.

4. Commission des prix. Elle s'est réunie deux fois déjà et s'occupe tout d'abord du mode d'attribution des prix offerts par la Ville de Genève. Que celles qui ont des suggestions ou des désirs à exprimer, particulièrement en ce qui concerne cette attribution dans les 2e et 3e degrés, veuillent bien en faire part à Mlle Godel (10 bd. de la Tour, tél. No 5 06 53).

5. La fédération du corps enseignant a renouvelé son comité. Notre section a été appelée à en assumer la présidence en la personne de Mlle Meyer. Des questions pédagogiques sont mises à l'ordre du jour, en premier lieu l'écriture script. On cherche une collègue qui accepte de se faire le porte-parole des critiques lors d'une séance de la fédération, en janvier probablement. Mlle Godel présentera les arguments en faveur de l'écriture script.

6. M. Picot a répondu à notre cri d'alarme au sujet de l'accès trop facile des cinémas. Dans une longue lettre qui prouve que notre inquiétude ne l'a pas trouvé indifférent, il nous explique les difficultés du contrôle de police, et nous assure qu'à sa demande de nouvelles mesures vont être prises. Nous lui en sommes reconnaissantes.

7. Sanatorium de St-Jean d'Aulph : notre présidente nous conte la dernière visite qui a permis à nos représentantes de prendre contact avec nos collègues françaises. De nombreux et gros colis réconfortants ont aisément franchi la frontière. Nous espérons pouvoir organiser au printemps prochain un voyage collectif en auto-car dans cette belle région.

8. La création d'un bureau de coordination entre les 3 Unions a été décidée. Ce bureau fonctionnera à l'essai pendant 3 mois dès le début

de l'an prochain. Il servira aussi de bureau de renseignements, mais ces derniers devront être demandés à l'avance par écrit afin que l'on puisse y répondre de façon satisfaisante.

Après ces communications, Mlle Meyer nous présente notre conférencière, Mlle Lydia Müller, et lui donne la parole. « Comment accroître notre influence sur la jeunesse », tel était le titre de l'exposé captivant, à la fois simple et complet, que nous fit Mlle Müller et que je vais essayer de résumer.

a) Quelques généralités que nous ne devons pas ignorer : le besoin primordial et essentiel de l'enfant est celui du sentiment de sécurité, de protection. Ce besoin, qui était entièrement satisfait dans la vie patriarcale d'autrefois, et qui l'est encore souvent à la campagne, dans les familles nombreuses, ne trouve plus à se satisfaire dans le milieu familial actuel où l'enfant est trop souvent unique, où le père et la mère ont tous deux leur activité au dehors. N'oublions pas non plus que dans l'état actuel du monde, des peuples entiers sont privés de sécurité et abandonnés à la crainte.

Jusqu'à 7 ans, âge où se termine la première évolution psychologique, l'enfant a absolument besoin d'être entouré et protégé par les siens. Sinon, il se sent désarmé et son besoin naturel d'agressivité, ne trouvant pas à se satisfaire de façon normale, il devient excessivement nerveux.

La vie moderne, avec sa bousculade et son incessant besoin d'action, rend impossible la paix des nerfs qui dépend de la faculté de perdre du temps, de contempler, de penser tranquillement. Ses progrès techniques, la radio en particulier, nous font perdre le sens de l'importance relative des choses et empêchent l'enfant de l'acquiescer. D'où son instabilité, sa distraction, son impolitesse même.

Un autre défaut de notre siècle, c'est la surestimation des valeurs intellectuelles. L'intelligence ne vaut qu'en fonction des « valeurs humaines ». Ce sont celles-là que nous devons déceler et cultiver pour encourager l'enfant à donner son maximum.

b) L'enfant qui arrive à l'école est tout naturellement porté à voir en nous le reflet de sa mère ou des personnes de son entourage. Il nous ignore et vient à nous inconsciemment avec une idée préconçue. Notre attitude vis-à-vis de lui constituera notre action éducative ; elle peut nous donner une grande autorité si nous savons faire abstraction de l'image qu'il se fait de nous. Nous devons représenter pour lui la réalité. Nous devons lui faire comprendre la nécessité d'une discipline et le mettre à sa place dans le milieu social qu'est l'école. Notre vue doit être à la fois plus large et plus objective que celle des parents. Efforçons-nous de nous tenir dans le vrai ; prenons comme point de départ les choses telles qu'elles sont ; ne demandons pas une perfection impossible, mais recherchons les valeurs humaines pour les mettre en lumière. Nous avons la supériorité de la connaissance ; l'enfant respecte l'autorité qui en découle. Utilisons tous nos atouts : patience, intelligence, fermeté, etc..., mais à bon escient.

c) Pour garder constamment cette attitude, il nous faut préserver à tout prix notre équilibre psychique. Ménageons nos forces. Consacrons nos loisirs à la détente, ou à une activité créatrice qui nous permette d'obtenir de la vie des satisfactions génératrices d'un état d'esprit serein et heureux. Ne laissons pas transparaître en classe nos préoccupations ou nos craintes. Soyons présentes à notre tâche, nous verrons alors s'accroître notre influence sur cette enfance souvent désaxée qui peuple nos écoles.

Séance levée à 18 h. 15.

Bl. Godel.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les protège-cahiers sont offerts par cette Association avec le concours financier du Département de l'Instruction publique aux membres du Corps enseignant pour leurs élèves.

Il y a trois sortes de protège-cahiers avec un court texte en deux langues : français et suisse allemand ; l'un représente les graminées d'une prairie (propagande pour le lait), le deuxième une grappe de raisin (propagande pour le jus de raisin) ; le troisième des promeneurs (vie en plein-air, connaissance du pays).

Prière d'adresser les demandes à M. H. Goeytaux, Gd-Saconnex.

NEUCHÂTEL COMMUNICATIONS DU C. C.

La déléguée du district de Boudry au Comité central, Mlle *Berthe Gaille*, a obtenu un congé de huit mois, pour un séjour à l'étranger. Elle est remplacée par son suppléant, *Ernest Bille*, instituteur à Corcelles, qui représentera la section jusqu'au 30 juin 1948.

Mlle *Madeleine Béguin*, institutrice à Neuchâtel, remplacera *Robert Béguin* au « Comité romand pour choix de lectures ».

Notre collègue *Marc Jaquet*, à Neuchâtel, représentera la S. P. N. au Comité d'administration de l'*Ecolier Romand*.

PROPAGANDE

Tout est à la hausse, matières premières et main-d'œuvre. L'un après l'autre, journaux et publications ont revu et augmenté leurs tarifs. Cependant l'abonnement à « l'Ecolier Romand » et au « Journal des Cadets » est resté le même depuis plusieurs années. Il est facile de conclure : à ce taux-là, l'administration de ces journaux travaille à perte et, malgré l'appui de *Pro Juventute*, ne pourra continuer longtemps sur ce pied, à moins que... A moins que, instituteurs et institutrices ne fassent un sérieux effort pour une augmentation massive du nombre des abonnés.

Le C.C., donnant suite à une sollicitation pressante, adresse à tous un appel. Que pouvons-nous faire ? Il y a peut-être des collèges où le service d'abonnement n'est pas organisé, ou insuffisamment organisé ? Voyons sérieusement la chose et faisons un effort ; nous obtiendrons certainement un résultat.

C. C.

L'IDÉE DU BULLETINIER

En accord complet sur le fond de l'appel ci-dessus, de même que sur le but de l'*Ecolier Romand* qui cherche à combattre la mauvaise littérature, je crois cependant qu'on a tort de vouloir à tout prix en faire une publication *bon marché*.

On n'est plus à l'époque où la pièce de deux sous représentait une valeur appréciable et celle de dix sous, une fortune. Nos gosses, aujourd'hui, ont de l'argent en poche ; beaucoup, après l'école, font un travail rémunéré. Pour ceux-là, et pour bien d'autres, à qui les parents ne refusent pas grand'chose, le prix de 2 fr. 50 n'entre pas en ligne de compte. Et si nos grands élèves s'abonnent peu à « leur journal », malgré les recommandations pressantes de leurs maîtres, c'est qu'ils ne le trouvent pas intéressant. Le feuilleton, qui occupe souvent la grande partie du fascicule, leur paraît enfantin ; parfois, ils en possèdent le volume ; le reste leur semble puéril.

Il leur faudrait des sketches, des dialogues, des saynètes, des *trucs...*, de la vie, en un mot. C'est-à-dire des collaborations nouvelles ; donc, le prix du journal fortement augmenté. Je n'en persiste pas moins à croire qu'il faudrait tenter l'expérience.

Il y a quelques mois, alors qu'un de mes élèves refusait de renouveler son abonnement, je lui demandais la raison de ce refus : « Est-ce que tes parents ne veulent plus payer l'abonnement ? » — Oh ! non, monsieur, c'est moi qui ne veux plus. — Et pourquoi ? que trouves-tu à l'« Ecolier Romand » ? — Il est *moche* ! Or, chacun sait que quand un gamin a dit « moche », tout est dit... et, pour peu que les camarades adoptent le même point de vue, on voit le résultat.

En résumé, je crois qu'il faudrait s'efforcer de rendre le journal *intéressant au maximum*, sans trop se préoccuper du prix de l'abonnement qui sera toujours payé, si nos futurs citoyens jugent leur « Ecolier » aussi *canon* que les histoires de *Oin-Oin*.

S. Z.

RAPPEL

Les comités de section, qui ne l'ont pas encore fait, rendraient grand service au soussigné en lui communiquant, *avant le 15 décembre*, la liste des *nouvelles adresses* et *démissions* de leur district. Cela pour la mise au point des abonnements à l'*Educateur*. Merci !

S. Z.

JURA UNE QUESTION... COMME TANT D'AUTRES !

C'est celle des prestations en nature à fournir par les communes au corps enseignant jurassien de l'école primaire. Un décret gouvernemental du 29 mars 1920 dit que :

Article premier. — Les communes doivent fournir pour chaque place d'instituteur ou d'institutrice primaire les prestations en nature suivantes :

1. un logement convenable et, à la campagne, la jouissance d'un jardin ;
2. neuf stères de bois de sapin, ou un autre combustible d'une valeur équivalente, rendus sans frais à domicile ;
3. dix-huit ares de terrain cultivable de bonne qualité, situé aussi près que possible de la maison d'école.

Art. 2. — Un logement d'instituteur est réputé convenable lorsqu'il suffit aux besoins de l'occupant, selon les conceptions usuelles...

En prévision d'une revision totale de la loi scolaire bernoise, nos sections ont été invitées à donner leur avis à ce sujet. En mai dernier, par les soins du Comité de la S.I.B., tous nos membres ont reçu un « Questionnaire sur les prestations communales ». Le résultat est édifiant ! Et comme il est rentré le 90 % des formules, imaginez, collègues romands, le travail d'un tel dépouillement ! Il faudrait une brochure pour en exposer l'essentiel et vous vous lasseriez d'une prose si... matérialiste !

Parmi les 61 questions, on relèvera celle qui a provoqué la réaction la plus catégorique, soit la 12e :

« Verriez-vous un avantage à supprimer le système des prestations en nature et à le remplacer par une indemnité incorporée au traitement ? »
Le Jura s'est prononcé comme suit :

280 oui — 66 non — 39 blancs

C'est assez net ; il est vrai que l'Ancien canton — comme nous l'appelons ! — est plus satisfait de son sort... En pourrait-il être autrement ?

Dans le courant de l'hiver, les assemblées des sections devront se prononcer sur l'ensemble du problème. Nous reviendrons ultérieurement sur les objets précis qui seront discutés.

Reber.

UN DISPARU

Le Jura a été frappé par la mort de Fernand Jabas, instituteur retraité, à Court. Il est juste que l'« Educateur » rende un ultime quoique tardif hommage à ce maître énergique, fidèle et dévoué. On ne répétera rien de sa carrière ; pour tous ceux qui s'en vont, n'est-il pas certain qu'elle a été bien remplie ? On craindrait le ... verbiage ! Qu'on sache que Fernand Jabas s'occupa du Dispensaire antituberculeux de son district, de Pro Juventute, de la Croix-Rouge, qu'il fut membre de la section prévôtoise du CAS et fondateur de la section prévôtoise de l'Emulation. A ses heures, il fut un poète délicat et nous ne pourrions pas lui rendre un meilleur hommage qu'en donnant plus loin le sonnet que vous lirez avec plaisir.

Reber.

LE DEVOIR

*Sous le ciel large et clair, sous le grand ciel de cuivre,
Où s'égare l'haleine immense des autans,
Le voyageur pâlit, que la douleur enivre,
Ouvre à l'air embrasé ses poumons haletants.*

*Il aspire on ne sait quel appétit de vivre ;
Et, la poitrine en feu, les membres palpitants,
Sentant, derrière lui, la mort qui doit le suivre,
Il en a le mépris dans ses yeux éclatants.*

*Et, sur la route grise où le marcheur s'avance,
Son pas sonore bat une grave cadence,
Des sourires de l'aube aux silences du soir.*

*Les pieds dans la poussière et le front dans le rêve
Il va — car il entend là-haut, sans fin, sans trêve,
Les trompettes d'airain qui sonnent le devoir.*

F. Jabas.

La S.P.R. s'associe très vivement au deuil de la S.P.J., se souvenant que, pendant de longues années, F. Jabas fut l'infatigable animateur de la Commission de Lectures.

G. W.

COMMUNIQUÉ

DU PERSONNEL ENSEIGNANT

POUR LES ÉCOLES SUISSES A L'ÉTRANGER

Nombreux sont les instituteurs et institutrices qui seraient désireux d'enseigner, durant quelques années, dans une école suisse de l'étranger. Malheureusement, leurs offres nous parviennent presque toujours à un moment où aucune place n'est vacante, tandis que, lorsqu'un poste est à repourvoir, nous avons une peine infinie à mettre la main sur un candidat ou une candidate remplissant toutes les conditions requises.

C'est pourquoi le Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger voudrait, maintenant déjà, recueillir les inscriptions des instituteurs et institutrices qui désireraient, au cours de l'année prochaine et pour quelques années, se consacrer à une école suisse à l'étranger. A part l'expérience et l'enrichissement moral qu'apporte tout séjour dans un pays étranger, la situation faite au personnel enseignant des écoles suisses à l'étranger est convenable. Il ne saurait, bien entendu, être question de faire de grosses économies. Les salaires sont calculés d'après le coût de la vie du pays de résidence. Les frais de voyage sont, en général, remboursés. Ajoutons que la Confédération vient de créer une caisse de retraite pour le personnel enseignant des écoles suisses à l'étranger. Aussi, lorsqu'un instituteur revient au pays après avoir enseigné plusieurs années dans une école suisse, une somme lui est remise, qui doit lui permettre d'adhérer à une caisse cantonale de retraite. Nos maîtres et

maîtresses peuvent faire, de la sorte, un séjour prolongé à l'étranger, sans avoir à craindre, en rentrant au pays, de se trouver dans l'impossibilité de verser le fonds requis pour l'affiliation à une caisse cantonale.

Il existe aujourd'hui des écoles suisses à Alexandrie, au Caire, à Catane, Naples, Rome, Florence, Milan, Gênes, Luino, Barcelone, Lima et Santiago du Chili. Une nouvelle école va être créée incessamment à Lisbonne.

Ces établissements comptent généralement un jardin d'enfants et 9 classes, soit 6 classes primaires et 3 classes secondaires. Le corps enseignant des écoles suisses à l'étranger se compose donc de maîtresses d'écoles enfantines et de maîtresses primaires et secondaires.

Nous invitons tous ceux qu'un séjour dans une école suisse à l'étranger intéresse à s'inscrire auprès du Secrétariat du Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger, Wallgasse 2, à Berne, en joignant à leur offre un bref curriculum vitae et des copies de certificats. Lorsqu'un poste sera à repourvoir, c'est toujours aux personnes dûment inscrites chez nous que nous aurons recours.

Le Comité d'aide aux écoles suisses à l'étranger

Le président :
W. Baumgartner.

Le secrétaire :
A. Briod.

BIBLIOGRAPHIE

« **En-là...** », pièce villageoise en 2 actes et 3 tableaux de M. Matter-Estoppey.

Mme Matter-Estoppey a le sens des choses et des gens de chez nous. Elle les aime, elle les comprend ; aussi les met-elle en scène de façon fort adroite en recréant fidèlement leurs caractères et leurs paroles typiques.

Si elle peut avec raison qualifier ses comédies de « pièces villageoises », ce n'est pas qu'elle sacrifie à un certain genre qui nous a donné trop de vaudoiseries pleines de charges et de lourdeur n'ayant en réalité guère de parenté avec le vrai caractère du pays. Mme Matter-Estoppey n'accentue jamais la caricature et c'est pourquoi les petites aventures qu'elle met à la scène restent toujours de bon ton.

La nouvelle comédie qu'elle nous présente aujourd'hui : « **En-là...** », pièce villageoise en 2 actes et 3 tableaux, réunit toutes les qualités que nous connaissons à Mme Matter-Estoppey : personnages bien campés, dialogue rapide, simple et souvent amusant, avec un rien cependant de sentimentalité par-ci par-là. Tout cela se brode sur une intrigue plaisamment imaginée. En effet, l'histoire de ce cousin Eugène parti « en-là... » est originale et gaie.

Comédie faite pour tenter nos nombreuses sociétés de théâtres d'amateurs, d'autant plus qu'elles pourront la monter sans difficulté, ce qui n'est pas à dédaigner.

Georges Jaccottet.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

JEUNESSE A LA DÉRIVE Tomes III et IV MARION COULON

J'ai déjà signalé (*Educateur* du 7.12.46) l'exceptionnelle valeur de l'ouvrage monumental consacré par Marion Coulon, conseiller pédagogique auprès du Ministère belge de l'instruction publique, aux multiples aspects du problème éducatif. Si les deux premiers volumes de cette « somme » présentaient un intérêt avant tout historique et en quelque mesure local, le troisième et le quatrième proposent des solutions qui, pour être exactement adaptées aux nécessités et aux possibilités de la Belgique, n'en méritent que davantage d'être attentivement examinées et discutées dans tous les pays de culture latine.

Convaincu, en effet, qu'« une réforme sérieuse de l'enseignement doit se traduire par une révision universelle et cohérente de toutes les valeurs pédagogiques à la lumière des plus impérieuses nécessités générales », l'auteur nous propose un projet d'aménagement de l'enseignement public, étudié dans les moindres détails, des classes gardiennes à l'Université. Et cette construction palatiale s'inspire des idées les plus justes, qu'on trouvera formulées, en tête du troisième volume, sous le nom de loi de finalité, loi d'universalité (celle que nous venons de transcrire), lois de continuité et de relativité, loi de jeunesse, loi de simplicité, loi du choc initial, loi de progression...

La loi de finalité est énoncée en ces termes : *Toute réforme de l'enseignement appelle à sa base une doctrine et un plan qui en assurent à la fois l'unité et la portée générale. C'est avec raison, à mon sens, que l'auteur en fait son axiome de base. Car les erreurs pédagogiques les plus graves viennent presque toujours de ce qu'on perd de vue le sens de l'institution scolaire. Quel est le but dernier de l'éducation ? Quel homme me proposé-je de former ? Telles sont en effet les deux questions que l'éducateur devrait se poser chaque matin avant d'entrer en classe et que devraient garder constamment présentes à l'esprit les théoriciens de l'éducation.*

On ne peut non plus que souscrire sans réserves aux deux lois formulées par l'auteur sous le nom de loi de continuité et de loi de relativité : « La réforme scolaire doit demander à l'expérience les connaissances et les méthodes nécessaires pour se mettre plus sûrement au service du présent et de l'avenir. La réforme de l'enseignement ne doit plus rien avoir de statique. Elle doit aboutir à un système scolaire dynamique et extensible dont la première partie, appropriée au présent, soit de nature à s'accommoder des aménagements et des allongements inévitables imposés par l'avenir. »

Il est, en effet, naïf de croire que l'institution scolaire puisse être à jamais fixée dans tous ses détails, si bien qu'elle fonctionne désormais, immuable, et en quelque sorte mécaniquement. Ce fut, entre autres, l'erreur des Jésuites qui, ayant défini par le Plan d'études de 1599 un type d'enseignement très supérieur à tout ce qu'on avait connu jus-

qu'alors, se sont tenus à ce plan avec une telle obstination qu'au milieu du XVIII^e siècle leurs collègues ne répondaient plus aux besoins du temps et qu'ils se virent expulsés de la plupart des pays européens.

Il faut que l'instruction publique soit une institution ouverte, et non pas close ; toujours prête à se modifier pour tenir compte des expériences faites, du progrès des sciences psychologiques ou sociologiques, et pour répondre aux besoins nouveaux. Une école *ne varietur* ne saurait être cette école vivante qui seule peut promouvoir la vie.

La loi de progression formule elle aussi une vérité essentielle : « Dans la série des écoles, chaque cycle scolaire, relativement autonome, conserve en principe sa complète indépendance de moyens vis-à-vis de celui qui le suit, même s'il y prépare ». On a vu, dans notre pays, quelles fâcheuses conséquences entraîne toute ingérence de l'enseignement supérieur dans l'économie interne de l'enseignement secondaire, ou de l'enseignement secondaire dans l'enseignement primaire. Chaque degré de l'enseignement doit donc fixer lui-même sa tâche, en tenant compte des intérêts et des possibilités de ses élèves ; et le degré supérieur n'a qu'à prendre ces élèves au point où les a amenés le degré précédent.

* * *

C'est en s'inspirant des principes généraux dont j'ai dû me borner à transcrire une demi-douzaine, dans un esprit à la fois réaliste et philosophique donc, que Marion Coulon élabore son « projet d'aménagement des études ». Il est extrêmement difficile de présenter en quelques lignes une si ample construction. J'en indiquerai les grands axes ; mais, pour juger de quelle main sûre ils sont tracés, il faut lire d'un bout à l'autre ces deux volumes, où la plus exacte minutie s'allie à un sens architectural très latin.

L'institution scolaire accueille, facultativement, l'enfant dès le début de sa quatrième année, sous les espèces de l'École gardienne, où il est confié à des institutrices frœbeliennes, au bénéfice de la même formation intellectuelle que les institutrices primaires, jouissant donc de la même considération qu'elles mais dépendant d'une administration et d'une inspection distinctes.

A six ans révolus commence l'obligation scolaire. L'enfant entre à l'école primaire où il accomplit, autant que possible avec le même instituteur et le même éducateur ou du moins sans changer plus d'une fois de maître, ses deux cycles triennaux (comme Ferrière, en effet, et comme la sagesse des nations, l'auteur de ce projet croit que toutes bonnes choses vont par trois).

Les moins doués de ces élèves passent dans les classes pour retardés, et achèvent, à 15 ans, leur scolarité obligatoire dans des ateliers d'apprentissage, sans passer donc par le cycle moyen.

Les élèves normalement doués, eux, passent à 12 ans de l'école primaire à l'école moyenne régionale, où ils accomplissent leur troisième (ou quatrième) cycle triennal. Ils peuvent choisir, selon leurs goûts et leurs aspirations, entre la section gréco-latine, la section moderne et la section pré-professionnelle, réunies toutes trois — ceci est essentiel —

dans le même établissement et sous la même direction. L'écolier peut toutefois, dès douze ans, s'il manifeste une vocation manuelle tout à fait nette, achever sa scolarité obligatoire dans des établissements d'un caractère rigoureusement technique.

La troisième année du cycle moyen (dernière année de la scolarité obligatoire) porte, dans ce projet, le nom de classe d'orientation ; mais, nous le verrons tout à l'heure, l'orientation doit être, selon notre auteur, la préoccupation constante des maîtres, spécialement dans ce cycle-ci, dénommé pour cette raison cycle d'orientation.

Le cycle suivant, le cycle secondaire, lui, est le cycle de spécialisation. Il comporte, pour les manuels, des cours de perfectionnement dans le cadre de la profession choisie. A ceux que leurs aptitudes et leurs goûts qualifient pour des études plus approfondies, ce troisième cycle, de trois ans, comme les précédents, offre au choix des adolescents des cours d'humanités littéraires, scientifiques et techniques : lettres classiques, lettres modernes, mathématiques, sciences, techniques commerciales et industrielles...

L'auteur prévoit encore la possibilité d'un changement d'orientation à la fin de la troisième année de ce cycle spécialisé, avant que, dans la classe de rhétorique supérieure, on lie la gerbe des connaissances et des pouvoirs acquis dans les trois classes du cycle moyen, puis du cycle secondaire. De là, les mieux doués passent à l'Université, à la suite d'un examen d'admission ; disposition, à mon sens, des plus heureuses.

Les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement, à l'un quelconque de ses degrés, au lieu d'entrer en rhétorique supérieure, passent à 18 ans à l'École normale (il semble cependant qu'on y puisse entrer aussi au sortir de la rhétorique supérieure). Là, ils reçoivent une culture à la fois théorique et pratique, dont le programme m'a paru remarquablement équilibré. Un premier brevet leur ouvre, au bout de deux ans, les deux carrières des enseignements pré-scolaire et primaire.

Pour devenir maîtres au cycle moyen, ils auront à suivre encore deux ans les cours de l'École normale ou — disposition souple et libérale — les cours d'une faculté universitaire (jusqu'à la demi-licence, comme nous disons ici). Pour enseigner au cycle secondaire, ils prendront à l'Université leur licence ès lettres ou ès sciences.

Ces diverses dispositions me paraissent très propres à assurer l'unité et l'homogénéité de l'enseignement à ses divers degrés. Les maîtres des cycles moyen et secondaire auront en effet la même formation, générale et professionnelle, que les maîtres primaires ; ils connaîtront ainsi à fond les méthodes et les possibilités de l'enseignement élémentaire et resteront, aux degrés supérieurs de l'enseignement, les collègues des instituteurs dont ils poursuivront l'œuvre. Mais surtout on deviendra instituteur, maître moyen ou secondaire, non par un aiguillage accidentel, mais par un choix lucide, intervenant à un âge où les goûts et les aptitudes se sont nettement prononcés.

Le pays dans lequel l'enseignement normal serait ordonné conformément à ces principes aurait un corps enseignant spirituellement homo-

gène et fonctionnellement différencié, dont les diverses capacités pourraient être utilisées au mieux et avec le meilleur rendement. Et un corps enseignant au bénéfice de la préparation la plus efficace ! Qu'on lise les pages 215-51 du tome IV, où l'on trouvera le programme détaillé des études pédagogiques aux quatre niveaux : primaire, moyen, secondaire et universitaire.

* * *

Encore un mot de la place accordée dans ce suggestif projet à l'orientation des élèves vers les carrières où ils pourront rendre les meilleurs services. Sur ce point, de nouveau, on ne peut que souscrire sans réserves aux vues de l'auteur. Si l'on considère que la fonction essentielle de l'enseignement public est, tout en offrant à l'adolescent une aide efficace pour s'accomplir sur le plan personnel, d'assurer à la communauté les capacités dont elle a besoin dans les domaines les plus divers et à tous les degrés de la hiérarchie sociale, on doit estimer, en effet, que l'orientation (professionnelle) doit être la préoccupation constante de tout éducateur et le propos central de l'école.

Or, non seulement notre auteur réclame de l'instituteur et du maître moyen ou secondaire qu'ils vouent l'attention la plus continuelle à cette tâche aussi délicate que passionnante ; non seulement il place expressément la dernière année du cycle moyen sous le signe de l'orientation ; mais encore il prévoit, à trois reprises, dans la vie de l'adolescent, l'intervention d'orientateurs spécialisés : au sortir de l'école primaire, à la fin du cycle secondaire et avant l'année de rhétorique supérieure. Et, tout en accusant, dès le cycle moyen, le caractère spécifique des diverses sections, il s'applique à ménager, pour les élèves bien doués dont les goûts se modifieraient en cours d'études (comme nous savons qu'il arrive, sous l'influence d'un maître particulièrement entraînant, ou pour des raisons étrangères à l'école) la possibilité de passer, à 18 ans encore, d'une section dans une autre.

Ces sommaires indications trahissent, j'en ai conscience, la pensée à la fois nuancée et ferme de l'auteur de ce remarquable « plan d'aménagement ». C'est pourquoi je ne saurais trop vivement conseiller la lecture de cet ouvrage à ceux qui désirent re-penser les problèmes fondamentaux de leur profession, pour mieux discerner le sens général et la fin véritable de l'activité à laquelle ils consacrent leurs forces et leur amour.

Repenser tous ces problèmes de structure ou d'inspiration en compagnie et sous la conduite d'un guide aussi compétent et aussi enthousiaste que l'est Marion Coulon, comporte d'ailleurs autant de joie que de profit intellectuel. L'auteur de cette monumentale synthèse me permettra de lui dire ici ma gratitude pour cette précieuse contribution à la solution de problèmes dont dépendent, au premier chef, la restauration et le progrès, économique et spirituel, de notre civilisation si profondément bouleversée par six années d'une guerre inexpiable.

Louis Meylan

AVIS : Les brochures Nos 17, 18, 19 et 20 de notre documentation ne sont pas encore tirées.

EXAMENS D'ADMISSION
ECOLE DES METIERS
de la ville de Lausanne

L'Ecole des Métiers forme des mécaniciens, des mécaniciens d'automobiles, des mécaniciens-électriciens, courant fort, des mécaniciens-électriciens, courant faible, des menuisiers et des ébénistes.

Les inscriptions sont prises **jusqu'au 31 décembre 1947**. Examens d'admission: mardi 13 janvier 1948 à 7 h. 15. Début de l'année scolaire: mercredi 7 avril 1948 à 7 h. 15. Renseignements au secrétariat de l'Ecole et formules d'inscription au Secrétariat ou chez le concierge, rue de Genève 73.

Doublez
l'usage de vos vêtements

Un vêtement que vous nous confiez pour le nettoyage ou la teinture est un vêtement qui vous rendra à nouveau les services d'un vêtement neuf!

Service rapide et soigné!

Prix avantageux!

Teintureries Morat
Lyonnaise Réunies S. A.
PULLY

AVENUE GÉNÉRAL GUISAN 85



Salles pour
banquets
et sociétés
Stamm S P V

A. Fehr
& G. Eisenwein



Collectionneurs, demandez le nouveau prix courant illustré indiquant les prix des timbres de Suisse et de Liechtenstein contre 75 ct. versés au compte de ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
Maison de confiance fondée en 1910

Suis acheteur lots et collections timbres anciens et vieilles lettres



SOCIÉTÉ VINICOLE DE PERROY
SOCIÉTÉ ANONYME

vous offre ses spécialités de vins en bouteilles

Château de Féchy

Château de Perroy

Château du Mont

Clos du couvent du Mont

Châtel-St-Denis

Station idéale pour courses scolaires à ski
Sur annonce : rabais sur les deux monte-pentes
qui fonctionnent en permanence

BUREAU OFFICIEL DE RENSEIGNEMENTS, TÉLÉPHONE 5.90.35

SPORTS D'HIVER **AU PAYS DES DRANSES**

PAR LE CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE

MARTIGNY-ORSIÈRES

et les cars postaux

Services d'hiver pour BOURG-ST-PIERRE, CHAMPEX, PRAZ DE FORT,
LOURTIER, VERBIER

VERBIER

Votre station préférée

TRAINER SKI-LIFT

460 m. long., 107 m. dénivel.

Fr. 0.50 la course

RENSEIGNEMENTS, PROSPECTUS, GUIDES POUR SKIEURS

Chemin de fer Martigny-Orsières, Martigny. Tél. 6.10.70

SERVICE DE CARS

Venez passer vos vacances et week-end dans la plus belle région
des Alpes Vaudoises

Gryon-Barboleusaz-Villars-Bretaye

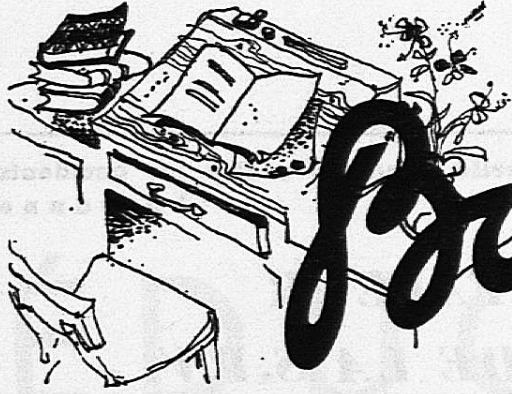
Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées
Billets du dimanche toute l'année

Funi-Ski Bretaye-Chamossaire

Télé-Ski Bretaye-Chaux Ronde

CHEMIN DE FER BEX-VILLARS-BRETAYE

ÉLÉGANCE ET QUALITÉ

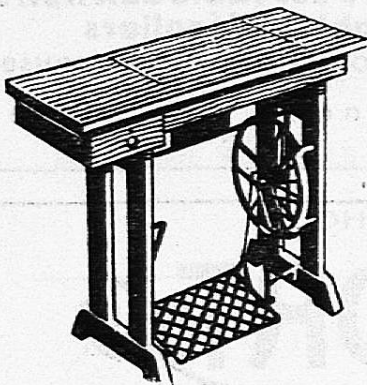


Pommard & CIE S.A.
NOUVEAUTES
Lausanne

Cafés « le Caféier »



MANERA & C^{ie}
LAUSANNE



Essayez la nouvelle

Helvetia

L'HELVETIA est d'une construction éprouvée, robuste et durable. C'est la machine idéale pour la famille. Demandez-nous sans engagement notre nouveau catalogue illustré No 20

**FABRIQUE SUISSE
DE MACHINES A COUDRE S.A. HELVETIA**

LAUSANNE - 12, rue Haldimand

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. - Montreux

MUTUELLE
VAUDOISE ACCIDENTS

Assurance mutuelle vaudoise contre les accidents
Lausanne

CONDITIONS DE FAVEUR AUX MEMBRES DE LA S.P.V.

Demandez conseils et renseignements à
P. Jaquier, inst., Route de Signy, **Nyon**

Au centre de la ville, Carrefour Palud-Louve-St-Laurent, le Restaurant sans alcool D. S. R.

FOYER DE ST-LAURENT

vous réserve **sa restauration soignée** à prix fixes et à la carte.

Ses menus choisis et variés

Ses trois salles rénovées et spacieuses

dont une privée où il sert, sur demande, tous repas de circonstance pour familles, sociétés, etc.

Téléphone No 2.50.39.



Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
(fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs,**
tables d'écoliers
à des conditions avantageuses

Demandez nos offres

318

LA BONNE CRUCHE CAOUTCHOUC

chez **RUMPF AUBORT & Co**

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur: André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin: G. WILLEMEN, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces:

IMPRIMERIE NOUVELLE CH. CORBAZ, S. A., MONTREUX, Place du Marché 7, Tél. 6.27.98

Chèques postaux II b 379

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse Fr. 10.50; Etranger Fr. 14.-

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

NOUVEAUTÉ :

FISCHER (E): Histoire de la Suisse des origines à nos jours.

Un volume de 424 p., 14 × 22,5, broché Fr. **12.**—
relié » **16.**—

Une histoire suisse qui s'impose par sa clarté et son objectivité. Elle rappelle les faits, retrace le développement politique et économique du pays, en s'appuyant sur de nombreuses sources. Accessible à tous, elle se lit comme un récit continu et captivant.

RÉIMPRESSIONS DE MANUELS D'HISTOIRE :

MICHAUD (Georges): Histoire de la Suisse.

Un volume de 188 p., 12 × 18,5, avec 23 illustrations dont 4 hors-texte, 4 cartes en couleurs et 8 en noir, relié. Fr. **4.25**

À cet excellent résumé de l'histoire de la Confédération, l'auteur a ajouté deux chapitres traitant des événements de 1939 à 1945 et un tableau synoptique des principales dates de l'histoire suisse en regard de celles de l'histoire générale.

PERRIN (Marius): Histoire moderne et contemporaine.

Un volume de 462 p., 12 × 18,5, avec 28 illustrations dont 4 hors-texte, 2 cartes en couleurs et 9 en noir, relié Fr. **7.**—

Cette nouvelle édition comprend en plus un chapitre sur l'entre-deux guerres et une esquisse des grandes phases de la seconde guerre mondiale. Ce manuel, d'une remarquable impartialité, restera justement apprécié dans le cadre scolaire et au delà.

LIBRAIRIE PAYOT

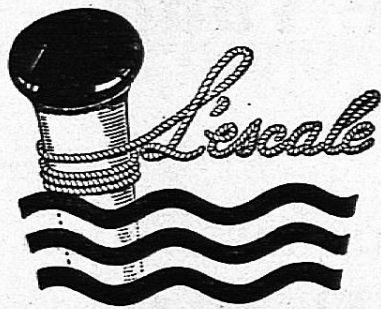
LAUSANNE · GENÈVE · NEUCHÂTEL · VEVEY · MONTREUX · BERNE · BALE · ZÜRICH

Fourrures Benjamin

13, Rue Haldimand, Lausanne

Fourrures de qualité
Prix reconnus avantageux
Modèles exclusifs

*Benjamin,
un des plus gros
importateurs
de pelleterie
d'outre-mer.*



GLACIER - TEA ROOM — LAUSANNE
St-Pierre 10 - TÉL. 2 70 69
E. CROSA



Nos magasins vous offrent tout ce qui créera chez vous une ambiance d'élégance s'alliant avec goût au cadre de votre demeure et qui donnera à votre table ce cachet spécial, unique, recherché par toute maîtresse de maison. Téléphone 3.35.23-4

RESTAURANT SANS ALCOOL DE PLAINPALAIS

6, rue de Saussure (Anc. Taverne)
À côté du Bâtiment électoral

Genève

Tél. 5 05 33 Mme Vve Jornod, prop.

Menus soignés - Service à la carte
Prix modérés



Salles pour
banquets
et sociétés
Stamm S P V

A. Fehr
& G. Eisenwein



Chaussures d'intérieur
Après-ski
Sandales, sandalettes
Week-end, sports

Manufacture Veveysanne de Pantoufles S.A. Vevey

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1948-1949

LUNDI 12 AVRIL 1948

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **25 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e à condition de subir avec succès, le 12 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} :

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES